



Séjours Astronomie

Fiche d'inscription et CGV

Fiche d'inscription Séjours en Provence Verdon

2 pages à remplir et à signer – 1 fiche par famille – Ecrire en majuscule svp

Nom : Prénom :

Adresse : Code postal : Ville :

Téléphone portable : E-mail :

Date de naissance : Profession :

	Nom	Prénom	Âge	Téléphone
Participant 1				
Participant 2				
Participant 3				
Participant 4				

Quelques petites questions pour l'organisation ...

- Quelle est votre ville de départ ?
- Moyen de transport pour arriver dans le Verdon ?
- Je souhaite, si possible, covoiturer avec d'autres personnes (oui / non).
- Quel type de matériel « astronomique » pensez-vous apporter?
.....
.....
.....
- Quelle est la marque et le type de l'Appareil Photo Numérique que vous pensez emporter (afin d'avoir des accessoires qui pourraient servir au groupe)?
.....

Pour faire les choses dans l'ordre, il faudra **dans un même temps** régler votre **séjour auprès d'Astro Evasion** et il vous appartiendra de réserver vos **moyens de transport** (sans intermédiaire, vous obtiendrez les meilleurs prix). Votre **hébergement** pourra se faire **directement auprès de l'hébergement**. Celui-ci vous sera communiqué en fonction des tarifs et disponibilités afin d'obtenir l'offre au meilleur rapport qualité-prix.

Dès réception de votre inscription, vous serez invité à nous rejoindre sur un groupe « WhatsApp » afin d'être en contact avec tous les participants et de pouvoir échanger sur du covoitage ou même un partage de chambre afin de réduire les frais.

Pour compléter ce document de réservation, si vous avez la moindre question, vous pouvez contacter : Xavier au +33 (0)6 32 66 91 15 ou Cindy au +33 (0)6 03 78 66 19 ou par mail info@astroevasion.com

SEJOURS ASTRONOMIE

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Dénominations

La personne inscrite à un séjour, est dénommée « Membre », ou « Participant » ; l'association « Astro-Evasion » est dénommée « L'organisateur »

1. - Inscription / Confirmation
 - La réservation des prestations d'astronomie et d'accompagnement assurées par des animateurs de Astro-Evasion, est confirmée à réception du règlement intégral de l'inscription, soit par chèque, soit par virement bancaire, soit via la boutique en ligne. En effectuant le règlement, le participant reconnaît avoir préalablement pris connaissance des conditions générales de vente, et les accepter intégralement (fiche téléchargeable depuis le site Internet de l'organisateur). Les frais de participation correspondent aux activités encadrées par les animateurs en journée et en soirée, à leurs frais de transports et de logement, et aux frais d'acheminement des matériels. **L'achat des billets d'avion, la location d'un véhicule et les frais d'essence pour les déplacements sur place, le logement, les repas, ainsi que les éventuelles activités payantes en option, sont à la charge de chaque membre qui se charge directement des réservations et des règlements correspondants.**

2 – Annulation / Modification de programme

- A) Avant le séjour :
 - **En cas d'annulation du séjour par un participant, quelle que soit la date avant le début des activités et quelle(s) qu'en soi(en)t la/les raison(s)** - par exemple transport aérien manqué, maladie, blessure, décès d'un membre de la famille etc... - **aucun remboursement ne pourra être exigé** (retenue de 100%). Cependant, en cas d'inscription à un autre séjour organisé par Astro-Evasion, la somme déjà versée sera prise en compte pour cette prochaine réservation.
 - **En cas d'annulation du stage par l'organisateur, pour un cas de force majeure, il sera proposé un « Avoir »** : si le membre réserve un autre séjour organisé par Astro-Evasion, la somme déjà versée sera prise en compte pour cette prochaine réservation ; des informations utiles à la réalisation du séjour sans animateurs, seront bien entendu communiquées. Exemples de cas de force majeure : cessation définitive de l'activité de la structure, ou temporaire en raison d'une décision préfectorale ou gouvernementale ; vol ou détérioration de matériels essentiels...
- A) Pendant le séjour :
 - Le programme de répartition des activités (choix des jours et horaires), ainsi que le nombre d'animateurs et les matériels, sont déterminés exclusivement par l'organisateur, lequel peut décider seul d'apporter des modifications, à tout moment et sans préavis (pour des raisons météo, des problèmes techniques ou de disponibilité d'un animateur...)
 - En cas de non-participation d'un membre à une ou plusieurs activités, quelle(s) qu'en soi(en)t la/les raison(s) – soucis de santé, annulation ou retard d'un trajet en avion, panne de voiture... - aucun remboursement ne pourra être exigé par lui (les animateurs et matériels ayant été mobilisés).
 - Si une raison indépendante de la volonté de l'organisateur (par exemple de mauvaises conditions météo, panne d'un véhicule, crevaison, problème de santé etc...) empêche la réalisation d'une activité, celui-ci ne pourra être tenu pour responsable mais proposera bien entendu une activité de remplacement. C'est par exemple le cas **si les conditions météo, ou la faible activité magnétique du Soleil, empêchent durant le séjour les observations : aucun remboursement ne pourra être exigé par les participants**, ces raisons étant indépendantes de leur volonté ; les matériels et les animateurs sont par ailleurs mobilisés exclusivement pour le séjour concerné.

3 – Responsabilités

- **L'organisateur organise et gère uniquement des activités d'astronomie**, et dégage toute responsabilité pour tout accident, problème de santé, perte ou détérioration d'affaires personnelles occasionné ou subi par un participant durant le séjour ; également pour tout litige avec un autre participant ou un prestataire commercial (transporteur aérien ou maritime, loueur de voiture, hébergeur...). Par exemple, Astro-Evasion dégage toute responsabilité :
 - o Concernant les transports en avion : pour tout vol annulé / manqué / retardé quelle(s) qu'en soi(en)t la/les raison(s), entraînant la perte de prestations * (hébergement, location de voiture, animations) et/ou divers surcoûts * ; dans ce cas, le stagiaire ne pourra pas exiger de l'organisateur la prise en charge des frais correspondants.
(*) = *Les frais inhérents sont à la charge de la personne concernée*
 - o Concernant les véhicules de location conduits par des membres durant un séjour,
 - Le vol, les pannes et dégâts éventuels occasionnés ou subis, de tous types (carrosserie, pneus, bris de glace etc...), quelle(s) qu'en soi(en)t la/les raison(s) *
 - Les infractions éventuelles au code de la route, réprimées par une amende ou toute autre sanction *
 - Les préjudices au conducteur et/ou aux passagers, issus d'un accident de la route ou d'un phénomène naturel *
() = Les frais inhérents sont à la charge des usagers du véhicule concerné, éventuellement pris en compte par leur assurance*
 - o Concernant la location des hébergements utilisés par les participants,
 - Tout problème de conformité (conditions de vente, sécurité, nature ou/et positionnement du logement...)
 - Tout dégât éventuellement occasionné par les usagers ; de manière générale tout litige avec le loueur *
 - L'état des locaux et des équipements (meubles, cuisine etc..) *
 - Les nuisances sonores éventuelles, occasionnées ou subies par les participants
() = Les frais inhérents sont à la charge des usagers du logement concerné, éventuellement pris en compte par leur assurance*
 - o Concernant les activités autres que d'astronomie (sorties touristiques, loisirs, rando, balades en bateau...) ; les animateurs ne sont pas « guides agréés » en tourisme : ils suggèrent seulement des sorties, font partager leurs connaissances du secteur, et accompagnent à titre personnel les participants qui le leur demandent.
- La répartition des membres partageant un même véhicule ou logement (choix des chambres, des lits...), est décidée par les participants eux-mêmes. Les animateurs ne pourront pas être tenus pour responsables en cas de désaccord ou de mécontentements sur ces points.
- Un jeune de moins de 18 ans doit être accompagné d'au moins 1 adulte qui assume l'entièr responsabilité de son encadrement et de ses actes durant le séjour. L'adulte doit en particulier veiller à la sécurité de l'enfant et au respect des règles de bonne conduite de celui-ci pendant et en dehors des animations.
- Un participant pourra être exclu des activités pendant un séjour, temporairement ou définitivement, si à plusieurs reprises son comportement est irrespectueux ou dangereux envers des personnes, ou si ses agissements perturbent fortement le bon déroulement des activités ou occasionnent délibérément la détérioration de matériels. La décision d'exclusion est prise par l'organisateur. La personne exclue durant un séjour ne pourra exiger un quelconque remboursement.

4 – Images

Les photos présentées dans la fiche d'informations, ainsi que sur le site Internet de Astro-Evasion, ont pour la plupart été prises durant des séjours ; certaines proviennent de sites spécialisés. Toutes ces images ont une valeur informative, non contractuelle.

La signature de cette fiche par le membre signifie son acceptation sans réserve des conditions générales précédemment décrites, ainsi que des conditions de déroulement des activités présentées sur le site Internet de l'organisateur (<https://www.astroevasion.com/>)

Ci-contre, signature du participant

+ Nom et prénom

+ Mention manuscrite « Lu et approuvé »

